



Patient mis sous curatelle

Par **Esper Julia**, le **24/11/2017** à **15:44**

Bonjour,

Je suis secrétaire administrative dans une clinique privée. Il m'arrive d'avoir des patients sous curatelle.

Souvent, cela se passe plutôt correctement dans la gestion. Mais des fois j'ai des curateurs qui ne nous règlent pas ou qui sont très "tatillons"!

Dernièrement, un curateur m'a vraiment "disputé" car j'avais fait dit-il, une grosse erreur et qu'il allait en faire le retour à mon PDG.

Ce curateur m'a réglé très en retard le séjour d'un patient. Cela m'a demandé beaucoup de relances, des rééditions de factures originales... Bref... Ce curateur me règle. J'ai par erreur envoyé les factures acquittées au patient ainsi que ses chèques de cautions barrés.

Pour ma part, n'étant pas au courant des lois, ou de la procédure, il était normal que le patient sache ce qu'il a réglé!

Que faut il faire dans ces cas là? Ai je fait une grosse erreur? Est ce que je risque quelque chose, pénalement?

Avez vous un guide pour les professionnels ou une procédure à suivre pour nous éclairer et savoir quelles attitudes adoptées? Merci par avance

Et excusez moi pour ce roman [smile3]

Cordialement